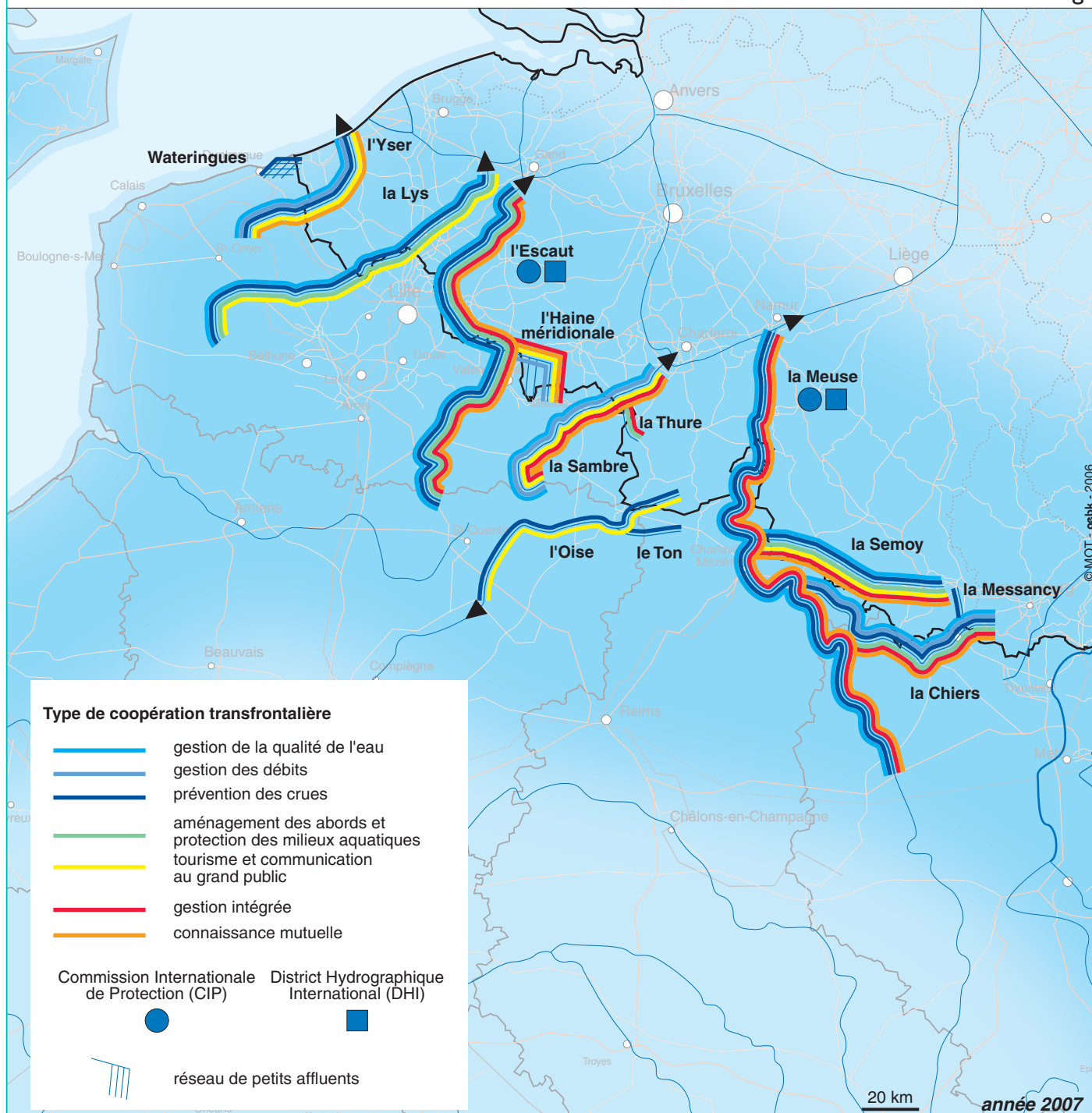


## La coopération transfrontalière thématique

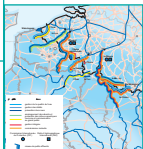
2

## La coopération transfrontalière des cours d'eau

Frontière belge



## 2 - La coopération transfrontalière thématique



### La coopération transfrontalière des cours d'eau

#### Frontière belge

La frontière belge est l'une des plus traversées par les cours d'eau. Sa configuration géographique permet dans la plupart des cas un écoulement en direction du nord (bassin de l'Escaut et de la Meuse) à l'exception de l'Oise qui est la seule rivière avec son affluent à couler vers le sud.

**Deux bassins**, ceux de l'Escaut et de la Meuse, se détachent de l'ensemble et concentrent une grande partie des actions de coopération transfrontalière.

Tout d'abord, **l'Escaut** constitue un District Hydrographique International (DHI) des plus industrialisés et peuplés (13 millions d'habitants sur son bassin versant de 36400 km<sup>2</sup>). Long de 350 km et comportant 250 barrages et écluses, il fait l'objet d'une coopération transfrontalière depuis une dizaine d'années (rapport sur la qualité de l'eau, système d'alerte des pollutions accidentelles, prévention des inondations et de la sécheresse...). Les gouvernements des 3 pays qu'il traverse ont signé en 1994 l'Accord portant sur la protection de l'Escaut. Une Commission Internationale pour la Protection de l'Escaut (CIPE) a été instituée pour mettre l'Accord en œuvre. Remplacée aujourd'hui par la Commission Internationale (CIE) qui assure la coordination internationale de la Directive Cadre sur l'Eau du DHI, il bénéficie d'un Plan d'Action Escaut qui a pour ambition de restaurer les rives et les écosystèmes du fleuve. L'organisation de sa gestion intégrée passe actuellement par la mise en œuvre d'un outil financier et méthodologique (projet Interreg 3 B SCALDIT) répondant aux objectifs de la DCE à l'échelle du District Hydrographique. Le fleuve est le cadre de nombreuses actions ponctuelles transfrontalières pluri-thématiques et constitue sur la frontière franco-belge le cadre d'une coopération étroite entre le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et son homologue wallon Plaines de l'Escaut (coopération également sur son affluent : la Haine méridionale).

**La Meuse** traverse quant à elle 5 états sur un parcours de 950 km (36 000 km<sup>2</sup> de bassin versant). Faisant également l'objet d'un District Hydrographique International, elle bénéficie d'une Commission Internationale créée en 2002 regroupant les acteurs français, belges, luxembourgeois, allemands et néerlandais. A l'instar de l'Escaut, elle dispose d'un Plan d'Actions (1995-2010) pour rendre opérationnels les objectifs, notamment en termes de

prévention des inondations et de lutte contre les pollutions accidentelles. Le fleuve fait l'objet de nombreux projets ponctuels tant dans le domaine de la préservation des milieux humides, de la promotion de l'agriculture durable que de la renaturation de sites industriels.

Outre ces deux grands fleuves, les cours d'eau franco-belges font l'objet d'une multitude de projets de coopération transfrontalière. **La Semoy** (appelée Semois côté wallon) bénéficie depuis 1999 d'une coopération transfrontalière qui repose sur la coordination des deux contrats de rivière existants de part et d'autre de la frontière<sup>1</sup> et qui impliquent côté français la communauté de communes Meuse et Semoy et côté wallon la Fondation Universitaire Luxembourgeoise de l'Université de Liège. Elle est particulièrement pluri-thématique : gestion de la plaine alluviale, entrées de villes, plan de gestion piscicole, qualité de l'eau, prévention des crues, tourisme et communication....

Les acteurs de la coopération transfrontalière autour de **la Sambre** sont respectivement la communauté de communes Sambre-Avesnois côté français et l'intercommunale IGRETEC côté belge. Autrefois très industrialisée, cette rivière est devenue ces dernières années un itinéraire de tourisme fluvial privilégié pour les plaisanciers belges et hollandais. La dimension touristique transfrontalière n'est pas la seule piste investie puisque la rivière fait l'objet d'une réflexion pour la mise en place d'un futur SAGE impliquant le PNR de l'Avesnois et l'intercommunale IGRETEC. Un de ses affluents, la Thure, est concernée quant à elle par un projet original de mise en place d'éco-cantoniers de rivière. **L'Oise**, franco-belge, fait également l'objet d'un projet de tourisme fluvial (Syndicat mixte Thiérache Développement côté français).

**La Lys**, sur la portion flamande de la frontière, coupe une série de petites villes en deux au nord de Lille entre la Belgique et la France (Comines, Wervicq, Halluin-Menen). Elle est la cible de plusieurs projets transfrontaliers concernant en particulier le tourisme et la prévention des inondations (projet MESE) avec la réalisation de digues de protection, des ouvrages hydrauliques de régularisation des débits...

**Les Wateringues** du nord, (réseaux de petits canaux dans le Dunkerquois) font également l'objet de ce type d'aménagements transfrontaliers (projet LUTON). Dans les deux cas, l'interlocuteur belge est la Province de Flandre Occidentale.

Enfin, aux confins du Luxembourg, de la Belgique et de la France, **la Chiers**, qui matérialise la frontière franco-belge dans le territoire du PED de Longwy, fait l'objet d'une série de projets transfrontaliers diversifiés concernant en particulier la gestion des risques d'inondation. Elle a également bénéficié d'un traitement transfrontalier de la qualité de ses eaux autrefois très polluées dans le secteur particulièrement industrialisé de Longwy.

<sup>1</sup> En Wallonie, les premières expériences de contrat de rivière sont inspirées par la démarche française et sont reconnues par une première circulaire ministérielle en 1993.